

## MARQUE NF

**TUBES EN POLYETHYLENE POUR RESEAUX DE DISTRIBUTION DE  
GAZ COMBUSTIBLES, RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU  
POTABLE, IRRIGATION ET APPLICATIONS INDUSTRIE, EAU NON  
POTABLE ET ASSAINISSEMENT SOUS PRESSION**

**GRILLE TARIFAIRE 2019**



**Janvier 2019**

PRESTATIONS	TARIF (EN € HT.) PRODUCTEUR
<b>OBTENTION DE LA CERTIFICATION - PAR SITE DE PRODUCTION</b>	
Instruction du dossier technique - pour une première composition .par composition supplémentaire	8364 1549
Audit : Forfait France ou Europe (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6.1.6.)	6319
Supplément pour les audits des sites hors Europe	1011
Essais d'admission pour une composition et deux matières de repérages associées (OIT sur granulés) - groupe 2	6723
Essais d'admission pour une composition et deux matières de repérages associées (OIT sur plaque) - groupe 2	5926
Essais d'admission pour une composition et deux matières de repérages associées (OIT sur granulés) - groupe 1 - 3 - 4 - 5	6288
Essais d'admission pour une composition et deux matières de repérages associées (OIT sur plaque) - groupe 1 - 3 - 4 - 5	5490
Supplément essai de reprise de dispersion du noir de carbone sur 30 déterminations	840
Supplément Essai de résistance aux désinfectants chlorés : Exposition vieillissement et essais de caractérisation des propriétés de traction circonférentielle avant et après vieillissement pour une composition	4947
- par composition supplémentaire	2473

PRESTATIONS	TARIF (EN € HT.) EXTRUDEUR				
<b>OBTENTION DE LA CERTIFICATION - PAR SITE DE PRODUCTION</b>					
- pour un premier groupe et composition par groupe supplémentaire et/ou composition supplémentaire	7967 529				
Audit : Forfait France ou Europe (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6.1.6.)	6319				
Supplément pour les audits des sites hors Europe	1012				
Groupe 1 – tubes $e \leq 5$ mm	7939				
Groupe 1 – tubes $e \geq 5$ mm	7012				
Groupe 1 – tubes $e \leq 5$ mm et $e \geq 5$ mm	7939				
Supplément essai fissuration lente sur tube entaillé (début/milieu/fin d'extrusion) (tubes $e \geq 5$ mm)	$40 \leq d \leq 225$	$250 \leq d \leq 280$	$315 \leq d \leq 400$		
	2400	2700	2940		
Groupe 2 – tubes $e \leq 5$ mm	8440				
Groupe 2 – tubes $e \geq 5$ mm	7740 ( $d \leq 400$ )				
	11660 ( $450 \leq d \leq 500$ )				
	14720 ( $d \geq 560$ )				
Groupe 2 – tubes $e \leq 5$ mm et $e \geq 5$ mm	8440 ( $d \leq 400$ pour le tube $e \geq 5$ mm)				
	12360 ( $450 \leq d \leq 500$ pour le tube $e \geq 5$ mm)				
	15420 ( $d \geq 560$ pour le tube $e \geq 5$ mm)				
Supplément essai fissuration lente sur tube entaillé (début/milieu/fin d'extrusion) (tubes $e \geq 5$ mm)	$40 \leq d \leq 225$	$250 \leq d \leq 280$	$315 \leq d \leq 400$	$450 \leq d \leq 500$	$d \geq 560$
	2400	2700	2940	6030	7500

PRESTATIONS	TARIF (EN € HT.) EXTRUDEUR
<b>OBTENTION DE LA CERTIFICATION - PAR SITE DE PRODUCTION (SUITE)</b>	
Groupe 3 ou 4	7243
Groupe 5	6992
Supplément essai de reprise de dispersion du noir de carbone sur 30 déterminations	840

PRESTATIONS	TARIF (EN € HT.) PRODUCTEUR
<b>SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES - PAR SITE DE PRODUCTION</b>	
Droit d'usage de la marque NF	2129
Suivi qualité du dossier - 1 <sup>ère</sup> composition admise .par composition supplémentaire	2376 238
Audit : Forfait France ou Europe (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6.1.6.)	5308
Supplément pour les audits des sites hors Europe	1012
Essais de suivi pour une composition et deux matières de repérages associées (OIT sur granulés) - groupe 2	3844
Essais de suivi pour une composition et deux matières de repérages associées (OIT sur plaque) - groupe 2	3044
Supplément essai de reprise de dispersion du noir de carbone sur 30 déterminations	840
Essais de suivi pour une composition et deux matières de repérages associées (OIT sur granulés) - groupe 1 - 3 - 4 - 5	3407
Essais de suivi pour une composition et deux matières de repérages associées (OIT sur plaque) - groupe 1 - 3 - 4 - 5	2608
Essais de suivi pour une matière de repérage supplémentaire associée (OIT sur plaque)	482
Supplément Essai de résistance aux désinfectants chlorés : Exposition vieillissement et essais de caractérisation des propriétés de traction circonférentielle avant et après vieillissement pour une composition	2473

PRESTATIONS	TARIF (EN € HT.) EXTRUDEUR				
<b>SURVEILLANCE DES PRODUITS CERTIFIES - PAR SITE DE PRODUCTION</b>					
Droit d'usage de la marque NF	2129				
- 1 <sup>er</sup> groupe admis - par groupe supplémentaire	2376 476				
Participation forfaitaire aux prélèvements et essais dans le commerce	861				
Forfait de non participation au GT révision des Règles NF 114	558				
Audit : Forfait France ou Europe (site certifié ISO9001) (frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6.1.6.)	3034				
Supplément pour les audits des sites hors Europe ou atelier déporté	505				
Groupe 1 – tubes $e \leq 5$ mm	4095				
Groupe 1 – tubes $\geq 5$ mm	3612				
Groupe 1 – tubes $e \leq 5$ mm et $e \geq 5$ mm	4095				
Supplément essai fissuration lente sur tube entaillé (tubes $e \geq 5$ mm)	$40 \leq d \leq 225$	$250 \leq d \leq 280$	$315 \leq d \leq 400$		
	800	950	1050		
Groupe 2 (ou groupe 2 + autre groupe) – tubes $e \leq 5$ mm	4590				
Groupe 2 (ou groupe 2 + autre groupe) – tubes $\geq 5$ mm	4135 ( $d \leq 400$ )				
	4800 ( $450 \leq d \leq 500$ )				
	5480 ( $d \geq 560$ )				
Groupe 2 (ou groupe 2 + autre groupe) – tubes $e \leq 5$ mm et $e \geq 5$ mm	4590 ( $d \leq 400$ pour le tube $e \geq 5$ mm)				
	5255 ( $450 \leq d \leq 500$ pour le tube $e \geq 5$ mm)				
	5935 ( $d \geq 560$ pour le tube $e \geq 5$ mm)				
Supplément essai fissuration lente sur tube entaillé (tubes $e \geq 5$ mm)	$40 \leq d \leq 225$	$250 \leq d \leq 280$	$315 \leq d \leq 400$	$450 \leq d \leq 500$	$d \geq 560$
	800	900	980	2010	2500
Groupe 4	3638 ( $d \leq 400$ )				
	4300 ( $450 \leq d \leq 500$ )				
	4980 ( $d \geq 560$ )				
Groupe 5	3385 ( $d \leq 400$ )				
	4050 ( $450 \leq d \leq 500$ )				
	4730 ( $d \geq 560$ )				
Supplément de reprise de dispersion du noir de carbone sur 30 déterminations	840				

PRESTATIONS	TARIF (EN € HT.)	
	PRODUCTEUR	EXTRUDEUR
<b>EXTENSION D'ADMISSION</b>		
Instruction technique du dossier - Frais fixes de modification de certificat(s)	459	350
Fonction du nombre de dossier de résultats demandés pour l'instruction de la demande d'extension d'admission : (cf. partie 4 des règles) . jusqu'à 5 dossiers (par dossier) . plus de 5 dossiers (par dossier)	/ /	69 51
Essais	§ 6.1.1.	§ 6.1.1.
<b>VERIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>PRODUCTEUR</b>	<b>EXTRUDEUR</b>
Instruction de la demande (Ce tarif peut éventuellement être augmenté en fonction du temps passé)	505	505
Audit : Forfait France ou Europe <b>(frais de séjour et de déplacement en sus : voir § 6.1.6.)</b>	2022	2022
Frais administratifs de recours contre décision du Comité NF 114	2696	2696
Supplément pour les audits des sites hors Europe	505	505
Essais	§ 6.1.6.	§ 6.1.6.

<b>TARIFS UNITAIRES DES ESSAIS</b>	
. Frais fixes	152
. Masse volumique	242
. Indice de fluidité	201
. Teneur en matières volatiles	102
. Teneur en eau	152
. Stabilité à l'oxydation (tubes ou plaque moulée)	482
. Stabilité à l'oxydation (compositions)	750
. Propriétés organoleptiques sur tube	499
. Propriétés organoleptiques sur composition	435
. Teneur en noir de carbone	314
. Dispersion du noir de carbone :	
6 déterminations	253
reprise sur 30 déterminations	840
. Retrait à chaud (1 prélèvement)	158
. Traction à vitesse constante	
pour une admission(3 prélèvements)	990
pour le suivi annuel (1 prélèvement)	472
. Résistance à la propagation lente de la fissure : essais à la virole	
pour une admission (3 prélèvements)	699
pour le suivi annuel (1 prélèvement)	456
. Résistance à la propagation lente de la fissure : essais sur tubes entaillés : pour une éprouvette 500h	
- $63 \leq d \leq 225$	800
- $250 \leq d \leq 280$	900
- $315 \leq d \leq 400$	980
- $450 \leq d \leq 500$	2010
- $d \geq 560$	2500
. Résistance à la pression hydraulique, pour 1 prélèvement, pour $\varnothing \leq 225$ mm	
- à 20°C - 100 heures	242
- à 80°C - 165 heures	275
- à 80°C - 1000 heures	1127
- reprise en cas de non-conformité sur 5 tubes (essai à 80°)	En fonction du temps de l'essai jusqu'à rupture

. Résistance à la pression hydraulique, pour 1 prélèvement, pour ( $250 \leq \varnothing \leq 280$ )	
- à 20°C - 100 heures	410
- à 80°C - 165 heures	430
- à 80°C - 1000 heures	1127
- reprise en cas de non-conformité sur 5 tubes (essai à 80°)	En fonction du temps de l'essai jusqu'à rupture
. Résistance à la pression hydraulique, pour 1 prélèvement, pour ( $315 \leq \varnothing \leq 400$ )	
- à 20°C - 100 heures	494
- à 80°C - 165 heures	526
- à 80°C - 1000 heures	1127
- reprise en cas de non-conformité sur 5 tubes (essai à 80°)	En fonction du temps de l'essai jusqu'à rupture
. Résistance à la pression hydraulique, pour 1 prélèvement, pour ( $450 \leq \varnothing \leq 500$ )	
- à 20°C - 100 heures	1199
- à 80°C - 165 heures	1248
- à 80°C - 1000 heures	1790
- reprise en cas de non-conformité sur 5 tubes (essai à 80°)	En fonction du temps de l'essai jusqu'à rupture
. Résistance à la pression hydraulique, pour 1 prélèvement, pour ( $\varnothing \geq 560$ )	
- à 20°C - 100 heures	1706
- à 80°C - 165 heures	1761
- à 80°C - 1000 heures	2470
- reprise en cas de non-conformité sur 5 tubes (essai à 80°)	En fonction du temps de l'essai jusqu'à rupture



**FACTURATION DES FRAIS DE SEJOUR ET DE DEPLACEMENT****Déplacement en France métropolitaine**

Les frais de séjour et de déplacement relatifs à un audit mono-site font l'objet d'une facturation forfaitaire :

Jours d'audit sur site	Jusqu'à 1 jour	De 1.25 à 2 jours	De 2.25 à 3 jours	De 3.25 à 4 jours	De 4.25 à 5 jours	De 5.25 à 6 jours
Montant forfait (en €)	399	620	810	995	1175	1370

En cas de refus du forfait par le client, ou dans le cas d'un audit multi-sites, la facturation des frais de séjour et déplacement correspond aux frais réels avec un supplément de 175 € pour la gestion administrative de ceux-ci.

**Déplacement à l'étranger**

Les frais de restauration et d'hébergement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation forfaitaire en fonction du barème applicable au pays concerné.

Les frais de déplacement engagés par le LNE (à l'exclusion de ceux directement pris en charge par le fabricant) font l'objet d'une facturation sur la base de leur coût réel.